

DÉCISION DU MAIRE

Direction de l'Education
Nathalie OGLIOTTI
Décision n° DEC_2023_099

Objet : Sortie à la Mer de Sable le 22 août 2023

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT que la Ville prévoit une sortie pour les accueils de loisirs,

DÉCIDE :

Article 1 : De proposer une journée à la Mer de Sable à Ermenonville (60950) aux enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant l'alsh de l'Envol le mardi 22 août 2023.

Article 2 : Les tarifs sont fixés à 15 euros par enfant avec une gratuité pour les accompagnateurs.
Le montant total s'élève à 840 euros TTC.

Article 3 : La dépense est inscrite au budget de l'année 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,